

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 10 janvier 2022, à 20 heures, sous la présidence du maire Michel Rheault.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller	Roxanne Bureau-Grenier, conseillère
Julie Bertrand, conseillère	Frédéric Lapointe, conseiller
Jacques Tessier, conseiller	Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Paméla Martin

Rés. 2022-01-001 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles et est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone rouge et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues en visioconférence afin d'éviter les rassemblements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue en visioconférence et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-01-002 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sébastien Moreau appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances de décembre 2021
4. Correspondance
5. Comptes
6. Questions de l'assistance
7. Avis de motion et dépôt de projet du règlement 392-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux
8. Adoption du règlement numéro 391-2022 pour fixer le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2022 et les conditions de leur perception
9. Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2022/résolution autorisant la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement
10. Demande de permis d'intervention pour des travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports
11. Cotisations annuelles
 - A) ADMQ/Directrice générale
 - B) COMBEQ/Directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement
12. Offre de service pour la fourniture de fleurs et l'entretien des aménagements paysagers
13. Rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle
14. Emplois d'été Canada/demande d'aide financière
15. Plaisirs d'hiver
 - A) Budget pour l'organisation d'activités
 - B) Demande d'aide financière Bourses « Relève » Pêche d'hiver
16. Club de ski de fond Le Geai Bleu/demande d'installation de l'Internet Wi-Fi
17. Demande d'appui auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec du Club Quad Mékinac
18. Demande des propriétaires du lot 4 871 960 sur le chemin du Canton-de-Le Jeune pour l'implantation d'un poteau électrique
19. Demande de la Société canadienne du cancer/Don
20. Questions de l'assistance

21. Affaires nouvelles

- A) Renouvellement de l'entente avec ARPE-Québec
- B) Demande d'aide financière pour le Bistro chez Léoma

22. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-01-003 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de décembre 2021

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021, des séances extraordinaires du 20 décembre 2021 et de la séance extraordinaire du 23 décembre avec les modifications proposées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-01-004 : Dépôt de la correspondance de décembre 2021

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de décembre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-01-005 : Approbation des comptes de décembre 2021

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de novembre au montant de 890 730,84 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Monsieur Maxime Leclerc-Gingras veut savoir :

Quand est-il des enjeux de la transition écologique et de l'urgence climatique?

De l'autonomie alimentaire et le développement des circuits courts?

De la condition économique du village toujours parmi les derniers au Québec?

Quel est la vision de la municipalité sur ces enjeux? Quels sont ses objectifs? Ses plans d'action?

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 392-2022

Jacques Tessier

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 392-2022 édictant un code d'éthique et de déontologie pour les élus(es) municipaux
- dépose le projet du règlement numéro 392-2022 édictant un code d'éthique et de déontologie pour les élus(es) municipaux

Rés. 2022-01-006 : Adoption du règlement 391-2022 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2022 ainsi que les conditions de leur perception

Il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement intitulé Règlement 391-2022 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2022 ainsi que les conditions de leur perception.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-01-007: Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2022/résolution autorisant la directrice générale/secrétaire-trésorière à effectuer le paiement

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les charges et factures et à effectuer les écritures comptables pour les objets mentionnés dans le certificat suivant:

Je soussigné, Valérie Fiset, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants tels qu'adoptés par le conseil à la séance extraordinaire 20 décembre 2021:

Rémunération des élus

Salaire des employés: permanents et temporaires

Contributions de l'employeur

Service de la dette et frais de financement

Licences et permis pour véhicules

Les contrats: ordures, récupération, déneigement

Toutes autres dépenses jugées nécessaires et payables par Accès D telles que le chauffage, l'électricité, le téléphone, etc.

Valérie Fiset, directrice générale et secrétaire-trésorière

Rés. 2022-01-008 : Demande de permis d'intervention pour travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle peut effectuer ou faire effectuer divers genres

de travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, et ce chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-01-009 : Cotisation annuelle ADMQ/Directrice générale

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle paie l'adhésion de Valérie Fiset, directrice générale, comme membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2022 au montant de 890 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-01-010 : Cotisation annuelle COMBEQ/ Directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement

Il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle paie l'adhésion de Pamela Martin, directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement, comme membre de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'année 2022 au montant de 380 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-01-011 : Offre de service pour la fourniture de fleurs et l'entretien des aménagements paysagers

CONSIDÉRANT l'offre de service de Centre jardin Multi-Fleurs pour les éléments suivants :

- Jardinières, balconnières, pots, bacs et engrais et entretien des aménagements paysagers de

- la municipalité au coût de 7 935\$ plus taxes;
- Entretien de l'aménagement paysager au kiosque et à l'église au coût de 1 250\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Centre jardin Multi-Fleurs pour la fourniture de fleurs et l'entretien des aménagements paysagers au coût de 9 185 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-01-012 : Rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du Code municipal indiquant que la municipalité doit, une fois par année, à une date déterminée à la discrétion de la municipalité, déposer lors d'une séance du conseil municipal, un rapport concernant l'application de son Règlement sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT le rapport présenté par Valérie Fiset, directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle dépose le rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-01-013 : Emplois d'été Canada

CONSIDÉRANT la possibilité de déposer une demande financière pour l'embauche d'étudiants pour l'été 2022 ;

CONSIDÉRANT les besoins en étudiants identifiés pour le camp de jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière auprès d'Emplois Été Canada pour l'embauche de deux étudiants pour le camp de jour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-01-014 : Plaisirs d'hiver/Budget pour l'organisation d'activités

CONSIDÉRANT la demande d'un budget de 1 000\$ par les 2 conseillères responsables des loisirs pour l'organisation de 4 activités dans le cadre de Plaisirs d'hiver, soit le concours Neige en Folie, une disco sur glace, une journée Plaisirs d'hiver avec glissade, patinage et structures gonflables ainsi qu'une journée d'initiation à la pêche sur glace ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte un budget de 1 000\$

pour l'organisation de 4 activités dans le cadre de Plaisirs d'hiver, soit le concours Neige en Folie, une disco sur glace, une journée Plaisirs d'hiver avec glissade, patinage et structures gonflables ainsi qu'une journée d'initiation à la pêche sur glace.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-01-015 : Plaisirs d'hiver/Pêche sur glace

CONSIDÉRANT que la municipalité aimerait acquérir des équipements pour favoriser la pêche sur glace;

CONSIDÉRANT qu'Héritage Faune peut subventionner 75% de l'achat de ces équipements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate Sébastien Moreau pour faire une demande de subvention auprès d'Héritage Faune pour l'acquisition d'équipements pour la pêche sur glace.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-01-016 : Club de ski de fond Le Geai Bleu/demande d'installation de l'Internet Wi-Fi

CONSIDÉRANT la demande du Club de ski de fond Le Geai Bleu concernant l'installation de l'Internet Wi-Fi dans la bâtisse du 2501, chemin Saint-Michel Nord;

CONSIDÉRANT le coût mensuel de 60\$ plus taxes pour un accès commercial à l'Internet ;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne retire plus ou peu de revenus de location de cette bâtisse dû à la COVID-19 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse d'installer l'Internet Wi-Fi au Club de ski de fond Le Geai Bleu.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-01-017 : Demande d'appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec du Club Quad Mékinac

CONSIDÉRANT que le Club Quad Mékinac (2011) Inc. a demandé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder une autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricoles des sentiers existants situés en zone agricole sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle (demande 434209);

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac possédait un indice de vitalité économique de -11,7567, soit l'un des plus faibles au Québec;

CONSIDÉRANT que l'existence d'un lien entre le chemin Saint-Michel Nord sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle et le réseau de sentiers situés hors de la zone agricole sur le territoire de la Municipalité de Lac-aux-Sables implique nécessairement de passer à travers la zone agricole de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que les sentiers existants ne causent aucun impact négatif sur :

- le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains visés et les terrains avoisinants;
- les activités agricoles et leur développement;
- l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles touchées;
- les ressources eau et sol dans le territoire de la municipalité et dans la région;

CONSIDÉRANT que ni la *Loi sur les véhicules hors route*, RLRQ, c. V-1.3, ni la réglementation municipale n'imposent des distances séparatrices entre un sentier de véhicule hors route et une exploitation agricole;

CONSIDÉRANT que le Club Quad Mékinac (2011) Inc. ne détient pas de droit de propriété dans les sentiers qu'il utilise, de sorte que son utilisation des sentiers n'a pas d'effet sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Sébastien Moreau et il est unanimement résolu que, d'une part, le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit; et que d'autre part, que la Municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles formulée par le Club Quad Mékinac (2011) Inc., demande no. 434209.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-01-018 : Demande des propriétaires du lot 4 871 960, chemin du Canton-de-Le Jeune pour l'installation du poteau électrique

CONSIDÉRANT que les propriétaires du lot 4 871 960, chemin du Canton-de-Le Jeune désire construire un bâtiment sur leur propriété et qu'ils ont besoin qu'il soit desservi par l'électricité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'installation d'un poteau électrique dans l'emprise du chemin afin de permettre de desservir le lot 4 871 960, chemin du Canton-de-Le Jeune en électricité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-01-019 : Demande d'aide financière de la Société canadienne du cancer

CONSIDÉRANT que la municipalité effectue habituellement un don à la Société canadienne du cancer par le biais du Relais hivernal pour la vie de Mékinac;

CONSIDÉRANT que dû à la pandémie, ce relais n'aura pas lieu cet hiver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 200,00 \$ à la Société canadienne du cancer pour leur campagne de financement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Affaires nouvelles

Rés. 2022-01-020: ARPE/Entente de partenariat avec les points de dépôt officiels pour le recyclage des produits électroniques

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire être un point de dépôt officiel d'ARPE;

CONSIDÉRANT que ARPE nous demande de signer une entente clarifiant les conditions à effectuer pour être un point de dépôt officiel pour le recyclage des produits électroniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertrand Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité le renouvellement de l'entente de partenariat avec les points de dépôt officiels pour le recyclage des produits électroniques avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques afin que notre Éco-Centre du garage municipal soit un point de dépôt (ARPE).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière du Bistro chez Léoma

Reporté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-01-021: Levée de la séance

À 20 heures 14 minutes, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mardi 11 janvier 2022, à 19h30 heures, en visioconférence, sous la présidence du maire, Monsieur Michel Rheault.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller
Roxanne Bureau-Grenier, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Frédéric Lapointe, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC de Mékinac

Rés. 2022-01-22 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles par les décrets numéro 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020; 917-2020; 925-2020; 948-2020; 965-2020; 1000-2020; 1023-2020; 1051-2020; 1094-2020; 1113-2020; 1150-2020; 1168-2020; 1210-2020; 1242-2020 et jusqu'au 9 décembre 2020 par le décret 1272-2020;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone rouge et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues à huis clos afin d'éviter les rassemblements;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal pour 19h30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 19h30 et d'adopter l'ordre du jour suivant :

Rés. 2022-01-23 : Nomination de madame Nathalie Groleau à titre de secrétaire-trésorière pour la séance extraordinaire

CONSIDÉRANT la nécessité de tenir une assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle, en date du 11 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle doit prendre des mesures administratives et/ou disciplinaires à l'endroit de l'employée matricule #02-0134;

CONSIDÉRANT que les mesures administratives et/ou disciplinaires à l'endroit de l'employée matricule #02-0134 devront être prises lors de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle le 11 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que l'employée matricule #02-0134 est empêchée d'exercer les charges et devoirs inhérents à ses fonctions lors de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle le 11 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que l'employée matricule # 02-0236 est empêchée d'exercer, en substitution à l'employée #02-0134, les charges et devoirs inhérents à ses fonctions lors de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle le 11 janvier 2022;

CONSIDÉRANT la disponibilité de Mme Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC de Mékinac, d'agir en remplacement à l'employée matricule #02-0134 ainsi qu'en remplacement à l'employée matricule # 02-0236 pour la seule assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle en date du 11 janvier 2022;

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement :

1. Que le préambule de la résolution en fasse partie intégrante et ne puisse en être dissocié;
2. De nommer Madame Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC de Mékinac, afin d'agir en substitution aux fonctions occupées par les employées matricules # 02-0134 et # 02-0236 pour la seule assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle en date du 11 janvier 2021;
3. Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le maire à signer toute documentation ou à accomplir toute action pertinente aux fins des présentes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-01-24 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyée par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;

2. Nomination de madame Nathalie Groleau à titre de secrétaire-trésorière pour la séance extraordinaire;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Octroi d'un mandat à la firme *Concordia cabinet-conseil* afin de procéder à un accompagnement professionnel pour l'employée 02-0134;
5. Autorisation de présenter à l'employé 02-0134, un protocole d'encadrement et d'amélioration continue ainsi que de procéder à la présentation et la signature d'un engagement en matière de bonne conduite, de civilité, de loyauté et de confidentialité;
6. Autorisation de remettre un avis disciplinaire à l'employé 02-0219;
7. Autorisation de remettre un avis disciplinaire à l'employé 02-0306;
8. Demande d'intervention auprès de la mairesse de la ville de Saint-Tite concernant les agissements de l'employée 013-031 de la ville de Saint-Tite lors de son emploi à la municipalité de Sainte-Thècle;
9. Question de l'assistance;
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-01-25 : Octroi d'un mandat à la firme Concordia cabinet-conseil afin de procéder à un accompagnement professionnel pour l'employée 02-0134

CONSIDÉRANT l'étude et l'analyse des conclusions du rapport verbal diagnostique situationnel de la firme professionnelle *Groupe Consilium RH et relations de travail* mettant en cause notamment l'employée matricule # 02-0134;

CONSIDÉRANT que l'employée matricule # 02-0134 a eu l'opportunité d'être entendue par un représentant de la firme *Groupe Consilium RH et relations de travail* et de donner sa version des faits, dans le cadre de ses travaux menant au diagnostic situationnel ;

CONSIDÉRANT que l'employée matricule # 02-0134 a adopté des agissements et des comportements qui nécessitent une intervention de la municipalité ainsi que de la formation ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des relations de travail ;

Il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement :

1. Que le préambule de la résolution en fasse partie intégrante et ne peut en être dissocié ;

2. D'assujettir l'employée matricule # 02-0134 à un plan ultime d'encadrement et d'amélioration continue avec un accompagnement professionnel ;
3. Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle mandate la firme *Concordia cabinet-conseil* afin de procéder à un tel accompagnement professionnel au taux horaire de 175 \$, le coût des frais de déplacement s'élève à 0.59 \$ du kilomètre et d'un tarif horaire de 60 \$ le tout excluant les taxes applicables ;
4. Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le maire à signer toute documentation pertinente aux fins des présentes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-01-26 : Autorisation de présenter à l'employé 02-0134, un protocole d'encadrement et d'amélioration continue ainsi que de procéder à la présentation et la signature d'un engagement en matière de bonne conduite, de civilité, de loyauté et de confidentialité

CONSIDÉRANT l'étude et l'analyse des conclusions du rapport verbal diagnostic situationnel de la firme professionnelle *Groupe Consilium RH et relations de travail* mettant en cause notamment l'employée matricule # 02-0134;

CONSIDÉRANT que l'employée matricule # 02-0134 a eu l'opportunité d'être entendue par un représentant de la firme *Groupe Consilium RH et relations de travail* et de donner sa version des faits, dans le cadre de ses travaux menant au diagnostic situationnel ;

CONSIDÉRANT que l'employée matricule # 02-0134 a adopté des agissements et des comportements qui nécessitent une intervention de la municipalité ainsi que de la formation ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des relations de travail ;

CONSIDÉRANT les obligations du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle et les lois en vigueur ;

Il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyée par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement :

1. Que le préambule de la résolution en fasse partie intégrante et ne peut en être dissocié ;
2. Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle sanctionne disciplinairement l'employée matricule # 02-0134 par le biais d'un avertissement formel assujetti d'engagements et de formation ;
3. Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle mandate le *Groupe Consilium RH et relations de travail* afin d'accompagner la Municipalité aux fins des présentes ;
4. Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le maire à signer toute documentation pertinente aux fins des présentes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-01-27 : Autorisation de remettre un avis disciplinaire à l'employé 02-0219

CONSIDÉRANT l'étude et l'analyse des conclusions du rapport verbal diagnostique situationnel de la firme professionnelle *Groupe Consilium RH et relations de travail* mettant en cause notamment l'employée matricule 02-0219

CONSIDÉRANT que l'employée matricule 02-0219 a eu l'opportunité d'être entendue par un représentant de la firme *Groupe Consilium RH et relations de travail* et de donner sa version des faits, dans le cadre de ses travaux menant au diagnostic situationnel ;

CONSIDÉRANT que l'employée matricule 02-0219 a adopté des agissements et des comportements qui nécessitent une intervention de la municipalité ainsi que de la formation ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des relations de travail ;

CONSIDÉRANT les obligations du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle et les lois en vigueur ;

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyée par Sébastien Moreau et il est résolu:

1. Que le préambule de la résolution en fasse partie intégrante et ne peut en être dissocié ;
2. Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle sanctionne disciplinairement l'employée matricule 02-0219 par le biais d'un avertissement formel assujetti d'engagements et de formation ;
3. Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle mandate le *Groupe Consilium RH et relations de travail* afin d'accompagner la Municipalité aux fins des présentes ;
4. Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le maire à signer toute documentation pertinente aux fins des présentes.

ADOPTÉE SUR DIVISION

Monsieur Bertin Cloutier s'enregistre contre cette proposition.

Rés. 2022-01-28 : Autorisation de remettre un avis disciplinaire à l'employé 02-0306

CONSIDÉRANT l'étude et l'analyse des conclusions du rapport verbal diagnostique situationnel de la firme professionnelle *Groupe Consilium RH et relations de travail* mettant en cause notamment l'employée matricule 02-0306.

CONSIDÉRANT que l'employée matricule 02-0306 a eu l'opportunité d'être entendue par un représentant de la firme *Groupe Consilium RH et relations de travail* et de donner sa version des faits, dans le cadre de ses travaux menant au diagnostic situationnel ;

CONSIDÉRANT que l'employée matricule 02-0306 a adopté des agissements et des comportements qui nécessitent une intervention de la municipalité ainsi que de la formation ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des relations de travail ;

CONSIDÉRANT les obligations du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle et les lois en vigueur ;

Il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyée par Sébastien Moreau et il est résolu :

1. Que le préambule de la résolution en fasse partie intégrante et ne peut en être dissocié ;
2. Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle sanctionne disciplinairement l'employée matricule 02-0306 par le biais d'un avertissement formel assujetti d'engagements et de formation ;
3. Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle mandate le *Groupe Consilium RH et relations de travail* afin d'accompagner la Municipalité aux fins des présentes ;
4. Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le maire à signer toute documentation pertinente aux fins des présentes.

ADOPTÉE SUR DIVISION

Monsieur Bertin Cloutier s'enregistre contre cette proposition.

Rés. 2022-01-29 : Demande d'intervention auprès de la mairesse de la ville de Saint-Tite concernant les agissements de l'employée 013-031 de la ville de Saint-Tite lors de son emploi à la municipalité de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT l'étude et l'analyse des conclusions du rapport verbal diagnostic situationnel de la firme professionnelle *Groupe Consilium RH et relations de travail* mettant en cause notamment l'une des employées d'une prestataire de services de la Municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle a un contrat de service professionnel avec cette prestataire de services;

CONSIDÉRANT que l'une des employées de la municipalité de Saint-Tite est en prêt de service à la Municipalité de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que l'employée 013-031 de la municipalité de Saint-Tite a adopté des agissements et des comportements qui nécessitent une intervention de son employeur ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des relations de travail ;

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyée par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement :

5. Que le préambule de la résolution en fasse partie intégrante et ne peut en être dissocié ;

6. Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle avise la municipalité de Saint-Tite des conditions du maintien du contrat de service par cette employée ;
7. Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le maire à signer toute documentation pertinente aux fins des présentes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2022-01-30 : Levée de la séance

À 19 heures 44 minutes, il est proposé par Julie Bertrand, appuyée par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorière